



Réussir la cession-transmission d'une entreprise est une épreuve qui demande une bonne préparation et de nombreuses connaissances, alors pour être certain d'atteindre vos objectifs, suivez notre "coaching" CCI ! Structuré en 6 étapes et déjà testé par des centaines d'entrepreneurs locaux, notre accompagnement méthodologique est conçu pour muscler vos capacités de négociation et vous aider à trouver le bon repreneur. Profitez-en. Bien entraîné, vous passerez le relais en toute sérénité.

Nos principaux partenaires : l'Europe, l'Etat, le Conseil régional du Languedoc-Roussillon, le Conseil général du Gard, la Chambre des Experts-comptables Alès-Cévennes, la Chambre des Notaires, l'Ordre des Avocats, la Fédération des Banques Françaises, le RSI, le Centre des Impôts...

PARCOURS DU CEDANT

Mes rendez-vous, étapes par étapes

- Mes réunions d'information et de sensibilisation :
.....
- Le diagnostic de mon entreprise :
.....
- L'expertise et la valorisation de mon projet de transmission :
.....
- Ma recherche et ma mise en relation avec les repreneurs potentiels :
.....
- Mes soutiens dans l'aide à la négociation :
.....
- Les aides au financement :
.....

NB : en cas d'empêchement, nous vous remercions de décommander au moins 48h à l'avance.



CCI Alès-Cévennes • Rue Michelet • 30100 Alès
04 66 78 49 49 • www.ales.cci.fr

Inf. A - 01/09/2009 • Création Hurricane 04 66 78 69 69

“ Je veux réussir la cession-transmission de mon entreprise, la **CCI** me coache ! ”



PARCOURS DU CEDANT





La cession-transmission, un parcours en toute confidentialité en 6 étapes :

Étape n°1

Les réunions d'information et de sensibilisation

Premier territoire industriel d'une région où 20.000 entreprises seront à transmettre d'ici 2020, le bassin alésien compte aujourd'hui près de 2 000 dirigeants de plus de 50 ans. Dans ce contexte, n'attendez plus : informez-vous dès maintenant en participant à nos rencontres *Matinales de la transmission* et nos forums *Passez le relais en Cévennes*. L'anticipation de votre cession est un facteur clé de sa réussite.

Étape n°2

Le diagnostic de l'entreprise à céder

Après avoir été clairement informé, faites analyser votre entreprise par l'un de nos conseillers spécialisés. Celui-ci dressera avec vous un état des lieux de vos forces et faiblesses, en réalisant un **diagnostic humain, financier, marketing, commercial et technique** du patrimoine entrepreneurial à céder. Cet audit vous permettra ensuite d'évaluer la compatibilité de vos objectifs initiaux avec la situation réelle de votre entreprise, afin d'en estimer son prix de vente.

Étape n°3

L'expertise et la valorisation du projet de transmission

Avec le CATE (Comité d'Appui à la Transmission d'Entreprise) créé par la CCI Alès-Cévennes et ses partenaires locaux, l'évaluation de votre entreprise se poursuit et s'affine en **compagnie d'experts** en comptabilité, fiscalité, financement, retraite, conseils juridiques et choix notariaux... Cette démarche demande du temps, mais elle en vaut largement la peine car son but est de vous mettre en position de force dans vos futures négociations avec les repreneurs potentiels.

Étape n°4

La recherche et la mise en relation avec les repreneurs potentiels

Toutes les conditions préparatoires étant réunies, le moment est venu de diffuser votre offre de cession sur nos réseaux d'information dédiés à la cession-transmission : *Bourse aux opportunités sur www.entreprendre-en-cevennes.fr, bulletins papier et annonces en ligne de l'ACT Contact pour les entreprises artisanales, les commerces et les services, PMI Contact pour les entreprises industrielles et les sociétés de services à l'industrie...*

Étape n°5

Le soutien dans l'aide à la négociation

Plusieurs repreneurs potentiels sont intéressés par votre offre de cession ? Notre équipe peut vous aider à analyser leur dossier, en mobilisant si besoin un partenaire spécialisé ou un ancien cédant prêt à partager son expérience. Nos réseaux de compétences sont nombreux et divers, profitez-en : vous gagnerez en sérénité !

Étape n°6

Les aides au financement

En complément de notre démarche, pour sécuriser au maximum les conditions de votre cession, vous pouvez aussi faire appel à un cabinet spécialisé dans l'évaluation d'entreprise. Sous réserve d'acceptation de votre demande déposée par la CCI auprès du Conseil régional du Languedoc-Roussillon, vous bénéficierez alors d'une subvention plafonnée à 3 800 €, pour un taux maximum de prise en charge de 80% des dépenses liées à cette évaluation. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de nos services : Pôle Création-transmission 04 66 78 49 49.

NB : si besoin, le Conseil régional peut également subventionner 50% du financement du salaire du repreneur, à hauteur de 25 000 € sur un an.

